

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 08 juillet 2021

**Présents** : Y. LE BRIGANT - F. LEON - A. FOURNIS-BEYOU - F. GUEHL - P. PETIBON - C. LATOUCHE - J. LE GLAS - B. HUONNIC - R. BONABAL - J-F BOUGET - E. CRESSEVEUR - A. LE GALL - R. MORINIÈRE - V. PERROT - M-A. RIOUAL - A. SOURIMANT - I. ADAM

**Absents avec procuration** : C. JEFFROY à Y. LE BRIGANT  
B. PRIGENT à C. LATOUCHE  
J. DROUOT à P. PETIBON  
S. DESCOURT à A. FOURNIS-BEYOU  
M. LE CORRE à F. GUEHL  
F. KEREMPICHON à A. SOURIMANT

**Absents** : C. LE RUMEUR - L. L'HAVEANT - D. COLIN - V. GUIMBERTEAU

**Secrétaire de séance** : A. SOURIMANT

M. Le Premier Adjoint au Maire excuse l'absence de M. Le Maire auprès des membres du Conseil Municipal, au vu de son état de santé et lui souhaite un bon rétablissement.

M. LE BRIGANT ouvre la séance et demande si l'assemblée est en accord avec le dernier compte rendu du Conseil Municipal.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE BRIGANT présente l'ordre du jour du Conseil Municipal.

M. LE BRIGANT annonce que M. Gildas LAMANDÉ, est recruté à compter du 16 août 2021 au poste de secrétaire général. Cet emploi n'est pas un poste fonctionnel.

Il sera secondé par Mme Lydia LE LAY promue au poste de secrétaire générale adjointe.

Une nouvelle organisation sera mise en place dès l'arrivée de M. LAMANDÉ.

Il sera en charge de la gestion des projets, suivi du dossier « Petite Ville de Demain », du conseil municipal...et Mme LE LAY en gestion du quotidien (ressources humaines, finances, ...).

Mme ADAM demande si M. LAMANDÉ était sur un poste fixe, M. LE BRIGANT répond qu'il est secrétaire général adjoint depuis plusieurs années pour la commune de Plouaret. C'est une personne de proximité, qui connaît bien la commune de Plestin Les Grèves. Il travaille déjà sur les projets « Petite Ville de Demain » pour la commune de Plouaret.

M. LE BRIGANT rappelle qu'une demande d'emploi avait été réalisée sur le poste fonctionnel de DGS et qu'il n'y a pas eu beaucoup de réponses. Les candidatures reçues ne correspondaient pas à la demande : candidatures de toute la France.

## **1. Création d'un poste d'adjoint**

M. LE BRIGANT explique que dans la réflexion on s'est rendu compte qu'il était souhaitable de créer un poste d'adjoint supplémentaire pour le suivi de certaines tâches : police municipale, marchés hebdomadaires et du mardi soir (en collaboration avec M. LE BRIGANT), mise en place des commandes groupées, amélioration de la téléphonie (en collaboration avec Mme FOURNIS-BEYOU).

Il est constaté que la collectivité compte 4 adjoints hommes et 3 adjointes femmes. Afin de respecter la réglementation concernant la parité, il est proposé de nommer Mme BONABAL, nommée la fois précédente, conseillère déléguée.

Elle recevra la même indemnité que les autres adjoints.

Accord à l'unanimité.

Mme ADAM demande des nouvelles du policier municipal.

M. LE BRIGANT répond que le policier municipal a repris ses fonctions lundi avec un nouvel agent de surveillance de la voie publique (ASVP) pour la saison.

## **2. Proposition d'indemnité aux conseillers municipaux**

Sur la proposition de Mme ADAM en début de mandat, M. LE BRIGANT suggère de donner une indemnité de 120 € net à l'ensembles des conseillers municipaux.

Celle-ci sera donnée au mois de novembre de chaque année.

Accord à l'unanimité.

## **3. Pôle enfance**

M. LE GLAS informe l'assemblée qu'une mise en concurrence a été réalisée pour le choix d'un architecte pour le projet du pôle enfance.

Quatre architectes ont été sollicités et deux se sont excusés : Lescour Petibon et By Architecte. Deux propositions ont été reçues : LAAB pour 39 500 € avec la mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) et M. GEFFROY pour 39 000 € HT, sans la mission OPC.

M. LE GLAS propose de retenir LAAB, pour 39 500€ HT, expliquant que la mission proposée est plus complète. L'enveloppe estimative des travaux est de 460 000 € HT. Le cabinet LAAB va également travailler sur les travaux du manoir de Kerallic menés par Lannion Trégor Communauté.

M. LE GLAS estime le démarrage des travaux courant 2022 et le lancement de l'appel d'offre dernier trimestre 2021.

Mme ADAM demande d'avoir un point de vigilance sur la répercussion de l'augmentation des coûts des matériaux sur les offres en fin d'année. Pour éviter un éventuel surcoût en fin de marché.

M. LE GLAS rappelle que les montants des devis doivent être définitifs, une fois signés. Les plus grosses hausses ne sont pas sur les matériaux servant aux travaux de réhabilitation.

M. LE BRIGANT soumet au vote de l'assemblée la proposition de retenir LAAB pour un montant de 39 500 € HT.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **4. Extension du boulodrome**

M. LE BRIGANT demande l'autorisation pour que le Maire puisse signer le devis de By Architecte pour un montant de 12 960 € HT, honoraires concernant l'extension du boulodrome. Le marché du boulodrome est en ligne jusqu'à demain midi. Il y a 13 dossiers de retirés et 1 offre de déposée pour le moment. Plusieurs entreprises ont été contactées pour les informer de la remise en ligne du DCE (dossier de consultation des entreprises).

M. LE GLAS conseille de voir directement avec les entreprises pour l'attribution des lots, si le marché est à nouveau infructueux.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **5. Ouverture d'un poste saisonnier : Escape Game**

M. LE BRIGANT évoque la création d'un poste pour l'Escape Game, 20 heures par semaine au smic horaire. En totalité, il y a 40 postes saisonniers pour l'été.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **6. Commission d'appel d'offres – Rue Claude Cotty**

M. LEON informe l'assemblée qu'une mise en concurrence a été réalisée sur une plateforme dématérialisée, comme autorisée lors du Conseil Municipal du 06 mai 2021.

Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour l'analyse des offres.

Les entreprises ont réalisé les propositions suivantes :

Entreprise COLAS : ..... 309 976.20 € HT

Entreprise EIFFAGE : ..... 371 755.00 € HT

Entreprise EUROVIA : ..... 324 983.50 € HT

La commission a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise COLAS.

M. LEON rappelle que la durée des travaux est estimée à 16.5 semaines pour la réalisation de la bande de roulement, d'un rond-point, de trottoirs, mise en place de mobiliers urbains, ...

M. LE BRIGANT demande à l'assemblée d'approuver la proposition de la commission d'appel d'offres et de donner l'autorisation à M. Le Maire de signer tous les documents liés au choix effectué par le Conseil Municipal.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **7. Frais de notaire**

M. LE BRIGANT explique que pour régler la facture, le Trésorier de Plestin Les Grèves demande une délibération du Conseil Municipal.

Au vu de l'acquisition du bâtiment de l'ancienne Ecole Notre Dame, des frais de Notaire sont appliqués à hauteur de 4 509.23 €.

Le Conseil Municipal donne l'accord à l'unanimité pour le règlement de la facture.

## **8. Admission en non-valeur : budget commune et budget assainissement**

Sur proposition de M. Le Trésorier de Plestin Les Grèves, M. LE BRIGANT propose l'admission en non-valeur des montants suivants :

Budget communal : ..... 1528.04 €

Budget assainissement : ..... 149.36 €

L'ensemble des dossiers présentés en non-valeur, ont fait l'objet des poursuites prévues par la réglementation.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **9. Effacement de dette – Dossier de surendettement**

A la suite à la réception d'un dossier de surendettement par la Trésorerie de Plestin Les Grèves, M. LE BRIGANT propose de délibérer sur le montant de 924.74 € correspondant à une mesure d'effacement de dettes.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **10. Décision modificative – budget annexe Ports**

M. LE BRIGANT propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - BP 2021

### **Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
67	673	Titres annulés - émis au cours d'exercice antérieurs	450,00 €
042	6811	Amortissement des biens	427,00 €
Total			877,00 €

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
70	7083	Location diverses	877,00 €
Total			877,00 €

Section d'investissement - BP 2021

### **Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2188	Autres immobilisations	427,00 €
Total			427,00 €

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
040	28157	Agencement et aménagement du matériel et outillage	333,00 €
040	28188	Autres immobilisations	94,00 €
Total			427,00 €

M. LE BRIGANT explique que cette opération est passée pour annuler la facturation d'un corps-mort pour les années 2018, 2019 et 2020 et pour réaliser l'amortissement des biens (opération d'ordre).

Mme ADAM demande si le corps-mort est resté inoccupé.

M. LE BRIGANT répond qu'il a été reloué à un saisonnier.

Mme ADAM explique que le plaisancier aurait dû se manifester auprès de la Mairie et mériterai de régler la moitié de la somme.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **11. Revalorisation des indices pour les saisonniers – délibération ouverture de postes saisonniers.**

M. LE BRIGANT explique que la réglementation a revalorisé la grille indiciaire de la fonction publique. Pour être en adéquation avec la réglementation il est nécessaire de remettre à jour la dernière délibération pour la création des postes saisonniers.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **12. SDE – Rue de Lanscolva et du Dispensaire**

M. LE BRIGANT présente les deux propositions du Syndicat Départemental d'Eclairage public :

- lanterne à changer rue du Dispensaire : ..... 855.36 € TTC  
*Participation communale* : ..... 547.80 € TTC

- Foyer à remplacer – rue de Lanscolva : ..... 1 062.72 € TTC  
*Participation communale* : ..... 664.20 € TTC

M. LE BRIGANT explique que ces deux opérations sont des régularisations, car elles sont antérieures à la délibération prise pour l'autorisation de signature à hauteur d'un maximum de 1 500 €.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **13. Cession de la maison de Kergall au CCAS**

M. LE BRIGANT rappelle que la commune souhaite céder pour 1 € symbolique au CCAS, la maison de Kergall pour la réalisation de logements locatifs. Par ce biais le CCAS réalisera des recettes de fonctionnement indispensables à son budget.

Le CCAS a réalisé une demande d'autorisation à l'attention de M. Le Maire pour démarrer les travaux. Il est prêt à réaliser les travaux rapidement par des artisans et une régie de quartier.

M. LE BRIGANT demande à l'assemblée l'autorisation pour que M. Le Maire puisse signer l'acte notarié et autoriser le CCAS à démarrer les travaux avant qu'il devienne propriétaire.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

#### **1. Rapport d'activité 2020 de Lannion Trégor Communauté**

Document Transmis par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. LE BRIGANT informe l'assemblée que Lannion Trégor Communauté est composée de :

- 57 communes
- 103 412 habitants
- 919 km<sup>2</sup>
- 7 pôles d'animation territoriale dont Plestin Les Grèves
- 85 conseillers titulaires
- 47 conseillers suppléants
- 1 100 agents
- 238 M € de budget (dont 100 M € d'investissement)

M. LE BRIGANT énonce les projets en cours avec Lannion Trégor Communauté :

✓ Dans le secteur du tourisme, LTC est devenu propriétaire de Kerallic, ce qui peut amener du monde pour les commerces plestinais.

La commune s'est portée acquéreur de l'ancien terrain de camping de Kerallic, il va être évalué demain par les services des domaines. Il est composé d'1 hectare de surface et de deux blocs sanitaires.

L'idée principale est de donner envie aux camping-caristes de rester plusieurs jours sur la commune.

Mme ADAM, demande ce qui sera mis en place.

M. LE GLAS répond que la grande majorité des aires de camping-car sont des parkings.

M. LE BRIGANT explique qu'au camping municipal, les camping-caristes restent plusieurs jours car l'aménagement est agréable.

Pour les emplacements à Kerallic, il est possible de mettre en place des douches et des machines à laver avec jetons, avec de la place pour ouvrir l'auvent.

Mme ADAM demande s'il y a une vue mer.

M. LE BRIGANT répond qu'il n'y a pas de vue mer mais que tout va s'éclaircir après avoir défriché. D'ailleurs une demande d'autorisation de travaux a été réalisée auprès de LTC.

#### **2. Maison France service :**

M. LE GLAS souhaite que les travaux soient finis à la fin de l'année, au moins pour le rez-de-chaussée.

Mme ADAM demande si les services techniques interviendront sur ce chantier.

M. LE BRIGANT répond que les services techniques n'interviendront pas sur les travaux. Ils ont beaucoup d'entretien à faire sur le parc bâtiments qui ne cesse d'augmenter.

M. LE GLAS ajoute que les entreprises pourront commencer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, au départ de M. Le Trésorier. Il est rappelé que c'est seulement un aménagement intérieur.

### **3. Eaux pluviales urbaines - transfert de compétence**

M. LE BRIGANT informe qu'aucun accord est trouvé pour le moment avec LTC au sujet du transfert de la compétence des eaux pluviales urbaines. Le désaccord porte sur le zonage de l'Armorique et St Eflam considérées zones urbaines pour LTC. A contrario, ce ne sont pas des zones considérées urbaines pour les constructions.

Dans le cadre d'une convention avec LTC, la commune réalise les travaux et est remboursée sur l'attribution de compensation du même montant.

Deux réunions sont programmées en septembre pour un vote en décembre, s'il n'y a pas d'accord de trouvé, c'est le principe de droit commun qui s'applique.

M. LEON explique que la compétence aurait dû être transférée en 2019 : compétence obligatoire.

M. LE BRIGANT précise que la commune travaille beaucoup avec le bureau d'étude de LTC – secteur voirie et bâtiment et donne complètement satisfaction.

L'espace An Dour Meur collabore avec LTC pour diffuser un spectacle chaque année pour les enfants de l'école primaire.

### **4. Demande d'autorisation pour le versement d'une prime pour les animateurs assurant un camp**

M. LE BRIGANT présente la situation, évoquant que ce point a été discuté en Bureau Municipal dernièrement et que la proposition est : 15€ la nuitée par animateur.

La demande porte sur une prime spécifique pour le responsable de camps. Le souhait est de l'étendre à tous les animateurs par équité.

Les heures supplémentaires ne sont pas admises. Pour éviter ce genre de désagrément, au camping municipal, le gardien ne travaillera pas le week-end, il sera remplacé par un autre agent saisonnier.

Mme SOURIMANT souhaite savoir si c'est la première fois que l'on rémunère un animateur pendant des camps.

M. LE BRIGANT détaille que l'année dernière la prime a été réglée en frais de déplacement. Les années précédentes la formule de calcul était la suivante : 5h / nuitée, multipliées par l'indice horaire de l'agent.

Mme ADAM rappelle que la présence sur le camp des animateurs fait partie intégrante du poste.

M. LE BRIGANT souligne que dans la fonction publique, toutes les heures sont comptées.

Vote du Conseil Municipal : 26 voix pour, 1 contre

### **5. Devis ancienne école Notre-Dame**

M. LE GLAS rectifie le montant du devis de M. MARTIN de 3608.59 €, à 1 760.49 €, pour le nettoyage extérieur de l'ancienne école Notre-Dame. Modifié par l'abandon de la rampe PMR. Un deuxième devis a été réalisé par M. ROCHÉ pour un montant de 1 750 €.

Il est proposé de retenir le devis de M. MARTIN car il est disponible rapidement.

M. LE BRIGANT souhaitait passer ce point au Conseil Municipal pour expliquer le choix de l'entreprise, étant toutes les deux locales.

M. LE GLAS a appelé M. ROCHE, pour lui expliquer la situation.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le devis avec M. MARTIN, à l'unanimité.

#### **6. Agent de surveillance de la voie publique**

M. LE CORVAISIER a avancé 230 € pour acheter sa tenue de travail.

La commune après un mois et demi d'attente, n'avait pas de nouvelle de la livraison. Pour simplifier les choses M. LE CORVAISIER a passé une commande par ses propres moyens avec un autre fournisseur. Il est demandé de le rembourser à hauteur de la dépense : 230 €.

Accord à l'unanimité.

#### **7. Récupérateur d'eau – Centre nautique**

M. HUONNIC propose deux devis (entreprises Plestinaises) pour l'installation d'un récupérateur d'eau pour le centre nautique. Il sera utilisé dans le cadre du lavage des équipements (chars à voile, ...).

Devis Eric TANGUY : ..... 9 740.10 € TTC

Devis M. HARNE : ..... 7 757.10 € TTC

L'entreprise Eric TANGUY fait une proposition « clés en main » avec tous les branchements électriques compris alors que M. HARNE n'inclus pas ces branchements.

Il est proposé de retenir le devis d'Eric TANGUY pour un montant de 9 740.40 € TTC

M. HUONNIC ajoute qu'une demande de subvention à hauteur de 20% sera réalisée auprès de Lannion Trégor Communauté (à grouper avec le récupérateur d'eau pour l'extension du boudrome, ainsi que les leds de l'espace An Dour Meur).

Accord à l'unanimité.

#### **8. Création poste apprenti – espaces verts – Services Techniques**

M. LE BRIGANT propose de reprendre un apprenti aux espaces verts des services techniques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de deux ans.

Le diplôme préparé : CAPA Jardinier Paysagiste au lycée de Pommerit-Jaudy - Rémunération : 27 % du smic selon la grille réglementaire.

Accord à l'unanimité.

#### **9. Documents perdus – médiathèque**

Plusieurs documents ont été prêtés à une famille Plestinaise pour une valeur de 110 €.

Ils ont été détruits dans l'incendie de leur résidence principale. L'assurance ne prend pas en charge cette destruction.

Il est proposé de ne pas demander le remboursement des livres.

Accord à l'unanimité.

#### **10. Elagage Fibre optique**

M. LEON explique que l'entreprise Axione risque de ne pas finir l'installation de la fibre sur la commune pour cause d'élagage non réalisé sur les talus. C'est impossible pour l'entreprise de continuer l'installation. Un courrier a déjà été transmis aux propriétaires mais certains persistent à ne pas réaliser l'élagage de leur talus.

Il est demandé de réaliser une mise en demeure rapidement, transmis par la police municipale pour les propriétaires domiciliés sur la commune et pour les autres par courrier en recommandé.

M. LE BRIGANT propose de réaliser une mise en demeure par recommandé et de faire faire l'élagage par une entreprise extérieure. La commune paiera l'entreprise et se fera rembourser auprès du propriétaire. Tout un secteur va être pénalisé pour quelques personnes.

Mme ADAM évoque que c'est au propriétaire de réaliser les travaux sur les talus.  
M. CRESSEVEUR expose que les arbres appartiennent au propriétaire et que l'abattage est de sa responsabilité et l'entretien est réalisé par le locataire.  
M. CRESSEVEUR demande d'envoyer les courriers aux propriétaires et aux locataires.  
Mme LE GALL conseille d'adresser le courrier aux propriétaires et aux locataires, car il peut y avoir des spécificités inscrites dans les baux.

M. LE BRIGANT clôture le conseil municipal en souhaitant un bel été à l'assemblée.

**Quelques dates :**

- Plect'ival : 10 juillet 2021
- Marchés nocturnes : 20 et 27 juillet 2021  
3, 10 et 17 août 2021
- Prochain conseil municipal : selon l'actualité

Fin de réunion à 20H30

M. Le Maire,  
Christian JEFFROY

Par délégation,  
M. Le Premier Adjoint  
Yvon LE BRIGANT

